



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

adoption

Question écrite n° 25535

Texte de la question

M. Jean-Pierre Allosery attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés du système d'adoption français, qui montre aujourd'hui ses limites. Cette situation, annoncée dès 2008 par Jean-Marie Colombani dans un rapport à La documentation française, n'a depuis subi aucune amélioration notable. Qu'ils concernent l'adoption internationale, nationale, la préparation ou l'accompagnement post-adoption, les constats alors énoncés sont toujours d'actualité. Et les mutations qui furent pressenties sont devenues réalité : un environnement international plus exigeant avec les familles volontaires, des projets familiaux inadaptés par faute d'accompagnement, un désengagement de l'État auprès des enfants pupilles de l'État, et enfin, le principe même d'accompagnement post-adoption qui peine à s'imposer en France. La France ne peut se désintéresser plus longtemps de ce problème qui inquiète nombre de familles et d'orphelins. La nomination récente de Mme la députée Marie-Anne Chapdelaine à la tête du Conseil supérieur de l'adoption est donc un signe encourageant d'un redémarrage de la réflexion après des années d'indigence intellectuelle de la part de la précédente majorité. Ainsi, il souhaite qu'elle indique quelles mesures elle entend prendre pour élaborer une politique de l'adoption globale et en concertation avec les acteurs nationaux et internationaux.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Allosery](#)

Circonscription : Nord (15^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25535

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4606